

Certificat de qualification d'expert en navigation avec passagers

RS6649 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311
Formacode(s)	31850, 31875
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	03/06/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACTION FORMATION INCENDIE	41194833400023	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT DEVEL FORMATION CONTI	30245611600011	Former et organiser l'évaluation
PROMOFLUVIA	40057263200042	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Jusqu'à la directive européenne 2017/2397 relative aux qualifications professionnelles en navigation intérieure et transposée en droit national le 1er semestre 2022 (décret du 9 février et arrêté du 27 avril 2022), le personnel travaillant à bord (hors personnel de restauration etc...) des bâtiments fluviaux ne détenaient pas de titres relatifs à leurs grades ni à leurs compétences excepté le conducteur. Cette dernière a permis, d'une part, et ce pour assurer la sécurité au sein des constructions flottantes et sur nos fleuves européens, d'attribuer des titres de conduite à chaque membre d'équipage de pont, et d'autre part, d'harmoniser le niveau de compétences au niveau européen.

Parmi ces titres, le certificat de qualification d'expert en navigation avec passagers, délivrable pour les membres d'équipage de pont et autre personnel à bord d'un bateau qui souhaitent obtenir la certification. Lors de la navigation, un bateau de plus de 12 passagers doit avoir à son bord un membre d'équipage détenteur de ce titre spécifique. Par ailleurs, il faut obligatoirement avoir suivi la formation dédiée pour l'obtention de ce certificat.

L'expert en navigation avec passagers est chargé de la surveillance des installations et équipements de sécurité prévus par le dossier de sécurité ainsi que de la sécurité des passagers en cas de danger ou en cas de situations d'urgence à bord.

Il doit avoir une connaissance détaillée du dossier de sécurité et du plan de sécurité et doit, en conformité avec les instructions du conducteur :

- « a) Attribuer aux membres de l'équipage de pont et du personnel de bord, dont l'intervention est prévue par le dossier de sécurité, les tâches qui y sont prévues en situation d'urgence ;
- « b) Régulièrement informer les membres de l'équipage de pont et du personnel de bord de la teneur des tâches qui leur incombent ;
- « c) Informer en début de voyage les passagers des bateaux à cabines des règles de comportement et de la teneur du plan de sécurité ; « d) Porter assistance aux passagers

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'expert en navigation avec passagers est chargé de la surveillance des installations et équipements de sécurité prévus par le dossier de sécurité ainsi que de la sécurité des passagers en cas de danger ou en cas de situations d'urgence à bord.

L'expert en navigation avec passagers doit être capable :

- 1) d'organiser l'utilisation des moyens de sauvetage à bord des bateaux à passagers
- 2) d'appliquer les consignes de sécurité et de prendre les mesures nécessaires pour la protection des passagers en général, notamment en cas d'urgence (par exemple évacuation, avarie, abordage, échouement, incendie, explosion et autres situations pouvant donner lieu à un mouvement de panique), y compris en fournissant une assistance directe aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite conformément aux exigences en matière de formation et aux consignes
- 3) de communiquer dans un anglais élémentaire sur les aspects liés à la sécurité
 - Maîtrise du vocabulaire anglais élémentaire et de la prononciation des termes appropriés pour guider les passagers et le personnel de bord dans des situations standard et pour les alerter et les guider en cas d'urgence ;
 - Utiliser du vocabulaire anglais élémentaire et prononcer les termes appropriés pour guider les passagers et le personnel de bord dans des situations standard et pour les alerter et les guider en cas d'urgence.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Directive (UE) 2017/2397 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure et abrogeant les directives du Conseil 91/672/CEE et 96/50/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
- Décret n° 2022-156 du 9 février 2022 relatif aux qualifications professionnelles en navigation intérieure
- Arrêté du 27 avril 2022 relatif aux qualifications des équipages et à la conduite des bateaux de commerce en navigation intérieure (articles A.4212-3-1, A.4231-15-2)/ Annexe 13 de l'article A.4231-2-11 Standards pour la formation de base en matière de sécurité des hommes de ponts pour les bateaux de commerce)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury des épreuves théorique et pratique est composé de deux représentants de l'autorité compétente issus d'une Direction départementale des territoires et de la mer DTM régionale (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires), dont un est président du jury. A l'appréciation de l'autorité compétente, lorsque les dimensions du bateau ou les conditions de l'épreuve l'exigent, celle-ci peut nommer un professionnel de la voie d'eau pour compléter le jury. Lorsque les circonstances l'exigent, un des représentants de l'autorité compétente peut être remplacé par un professionnel. Dans ce cas, le représentant de l'autorité compétente est obligatoirement président du jury.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	03/06/2029
Date de dernière délivrance possible	03/06/2030

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6649/>

Où se former

Formations référencées	6
Organismes	3
Régions couvertes	4
Prix indicatif	750 € – 1 230 €
Durée	21 – 32 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	49
Parcours menés à terme	49
Taux d'achèvement	100 %
Période	11/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	63
Montant total engagé	75 275 €
Coût moyen par dossier	1 195 €
Durée moyenne	21 h
Période	09/2024 – 09/2026
France compétences	91 %
Reste à charge titulaire	5 %
OPCO	2 %
France Travail	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.